



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « QUELLE STRATEGIE POUR LUTTER CONTRE LES PLANTES ENVAHISSANTES NON DESIRABLES ? » (N° 1263) (PLR)

Séance du 26 septembre 2024

Point n° 5

- *Existe-t-il une politique de lutte contre les plantes envahissantes sur le territoire communal ?*

La lutte contre les néophytes envahissantes est une obligation découlant de la Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (LACE). Dans le canton du Jura, cette lutte est organisée par l'Office cantonal de l'environnement (ENV) et mise en pratique au niveau communal au travers de plans de gestion et d'entretien des cours d'eau communaux. La Municipalité de Porrentruy dispose depuis 2015 d'un plan de gestion et d'entretien des cours d'eau communaux réalisé par le bureau Biotec et validé par ENV. Celui-ci est mis à jour régulièrement afin d'être adapté si besoin aux nouvelles problématiques et modifications des cours d'eau communaux.

En pratique, la lutte contre les plantes invasives nécessitant une intervention mécanisée est réalisée par des mandataires communaux et bénéficie de subvention cantonale. La lutte contre les plantes invasives nécessitant une simple intervention manuelle est réalisée par la voirie grandement soutenue par des groupes de requérants d'asile encadrés par des prestataires du Secrétariat d'Etat au migration (SEM).

- *La commune est-elle au courant de la problématique urgente du secteur du Pont des Grandes-Vies*

Plusieurs secteurs sont identifiés comme prioritaires dans la lutte contre les néophytes envahissantes sur le territoire communal. Le principal axe de lutte est l'entièreté des berges de l'Allaine dont le secteur du Pont des Grandes-Vies fait partie.

9 septembre 2024

Le Conseil municipal